

ANNEXE règlement sportif PACA 2014/2015 série Laser

Article 1 :

Calendrier des épreuves d'automne et épreuves promotionnelles :

- Epreuve de bassin pour le 06 :27 et 28 sept Carry-AVCR, 12 octobre Antibes IND SRA , 7 décembre Cannes IND CNC
- Epreuve de bassin pour le 83 et 04 : 27 et 28 sept Carry-AVCR , 12 octobre IND st Croix AVN04, 7 décembre Cannes IND CNC
-
- Epreuve de bassin pour le 13 : 27 et 28 sept Carry-AVCR , 12 octobre IND st Croix AVN04, 7 décembre Cannes IND CNC

Les coureurs devront courir dans leur bassin pour être classé au championnat PACA. Les épreuves du 27 et 28 septembre et du 7 décembre accueilleront les coureurs de l'ensemble de la ligue.

Article 2 : CHAMPIONNAT PACA et SELECTIVES au CHAMPIONNAT de France 2015

Liste des épreuves du Championnat PACA 2014/2015 et des sélections au championnat de France : (voir calendrier officiel sur le site de la FFVoile)

Pour les épreuves énoncées dans l'article 1

Le nombre d'épreuves de bassin IND / 5B et 5A (période automne/hiver) seront toutes prises en compte pour le classement du championnat PACA.

Les épreuves de grade 5A de février à juin sont les épreuves sélectives aux championnats de France pour l'ensemble des coureurs PACA.

Ch PACA et SL1 : 21 et 22 février : Grade 4, COYC Hyères,
Ch PACA et SL2 : Grade 5A : Sainte Maxime, 21 et 22 mars
CH PACA SL3 : ½ Nationale, Hyères, du 7 au 10 Mai
FINALE CH PACA et SL 4 : Grade 5A, Cannes 30 et 31 Mai

Si une des 2 épreuves SL1 ou SL2 n'est pas courue, L'épreuve SIL de la ligue du Languedoc Roussillon ,du 25 et 26 Avril ,la grande Motte sera prise en compte pour la sélection au France.

Article 3 : Validation et classement :

Conformément au règlement sportif Voile Légère PACA, une épreuve sera validée à partir de 2 courses.

Pour la sélection au France et le Championnat PACA, une épreuve sera retirée à partir de 4 courses et plus.

- Cas des changements de clubs en début de saison : un coureur pourra courir les épreuves de bassin de son nouveau club même s'il est encore licencié dans un club appartenant à un autre bassin.

ANNEXE règlement sportif PACA 2014/2015 série Laser

Article 6 : Equipes régionales (stages et régates):

Des stages et des épreuves seront programmés dans la saison en fonction du niveau des coureurs et du budget alloué par la ligue.

- Stage Espoir « habitable » : 17 et 18 janvier 2015 (flotte collective 7.5 à au CREPS d'Antibes)

25 coureurs issus de la catégorie espoir (Windsurf, Catamaran, dériveur) seront invités à ce stage
Objectifs : découverte d'une autre activité autour de la navigation en équipage, formation aux règles de course autour du match racing et de la course en flotte (16 coureurs du groupe sud + invitations suivant les places).

- Stage régional à Hyères (23 au 26 Février) :

Ce stage est ouvert à tous les coureurs participants au championnat régional , places limitées

- « Equipe Régionale»: épreuves internationales de proximité effectifs 7) :

EC Suisse du 27 au 29 Mars, EC France, Brest, du 2 au 5 avril et l'EC Italie , Lac de garde du 9 au 12 avril

Sur ces épreuves, l'équipe sera encadrée et accompagnée par un entraîneur de Ligue (hébergement collectif obligatoire).

Articles 7 : Stages nationaux repérage et détection FFVoile :

Comme chaque année, la ligue proposera au mois de mai 2014 des coureurs aux stages nationaux FFVoile du mois de juillet (ENV) et au mois d'octobre stage national famille de pratique.

- Stage détection Espoir : ouvert aux coureurs de 15 ans (2000)
- Stage famille de pratique de Toussaint

Articles 8 : Encadrement des épreuves et des stages :

Tous les stages régionaux programmés et les épreuves spécifiques annoncées seront encadrés par des entraîneurs missionnés par la ligue ou les Comités départementaux. Des groupes seront constitués et l'ensemble des coureurs devra s'inscrire dans la dynamique régionale.

Richard De Meo
Conseiller Technique Sportif
Ligue PACA de Voile

Aline Vielle
Délégué de ligue PACA